Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 2

Rubrik: Contrôle des films cinématographiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Association cinématographique suisse romande

Assemblée générale

Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire de l'A. C.
S. R. aura lieu jeudi prochain 22 mars, à
10 h., à l'Hôtel Elite, à Genève.

Cette assemblée revêtira une importance
toute spéciale, non seulement du fait qu'elle
a pour but d'examiner et de ratifier les rapports de gestion et des comptes de l'exercice écoulé et de procéder au renouvellement
de ses organes directeurs, mais aussi parce
qu'elle aura un ordre du jour excessivement
chargé à liquider.

Nous avons tout lieu de croire que le Comité sortant de charge et qui a déjà fait ses
preuves sera réélu; un poste laissé vacant
par suite de démission — M. Scotoni — sera
à repourvoir. L'assemblée pourvoira également à la nomination des reviseurs des
comptes pour 1934 et des représentants dans
la Commission de conciliation, puis, sans
aucun doute, à la confirmation, dans ses
fonctions, de M. A. Bech, son actif et dévoué sercétaire, dont l'activité s'étend également au groupement lausannois et au groupement vaudois qui, dans le cadre de l'A. C.
S. R., défendent plus spécialement leurs
droits locaux et cantonaux et qui sont représentés dans la Chambre vaudoise de commerce précisément par M. Bech.

La convention passée entre l'A. C. S. R. et
l'Association des Loueurs de films en Suisse
a soulevé différents cas litigieux que l'assemblée devra examiner avec un soin tout
spécial et qui ne manqueront pas, croyonsnous, de provoquer des discussions très
nourries.

nourries.

On y discutera aussi le projet de tarif avec la SACEM, pour les «droits d'auteurs», tarif qui est au point et qui, grâce à l'attitude conciliatrice de l'A. C. S. R., comme aussi de M. Tarlet, le sympathique directeur de la SACEM, a pu être établi sur des bases que nous croyons être modérées et acceptables pour tous les cinémas suisses, puisque ce tarif et la convention qui liera les parties contractantes seront simultanément signés par l'A. C. S. R. et l'Association cinématographique de la Suisse allemande, qui s'est finalement ralliée aux propositions de principe discutées déjà l'été dernier entre la SACEM et la Suisse Ironande.

et la Suisse romande. La question des nouveaux cinémas, que l'augmentation constante des charges de l'exploitation cinématographique et la dimil'exploitation cinématographique et la diminution continuelle des recettes due à la crisse persistante n'intimident en rien, est également portée à l'ordre du jour de l'assemblée. En effet, qui dit « nouveau cinéma » dit aussi dispersion nouvelle des recettes... sans diminution des frais généraux, et l'on comprend que l'A. C. S. R. voue un soin tout spécial à l'étude des conséquences que la construction irréfléchie de nouvelles salles entraînerait pour l'exploitation cinématographique, dans son ensemble.

A La Chaux-de-Fonds

Les tournées Karsenty viennent de clore leur cycle de représentations de gala. Et il nous semble judicieux de signaler que l'im-presario de cette tournée a fait appel à di-verses vedettes du monde cinégraphique pour contribuer au succès de spectacles de choix

choix.

Tour à tour, nous avons eu l'heur d'applaudir Miles Suzy Vernon et Edwige Feuillère, ainsi que MM. Samson Fainsilber et André Luguet.

Auparavant, comme directrice de tournée, Mile Gaby Morlay nous était apparue dans « Le Bonheur », de Bernstein, qu'elle interpréta avec le talent que l'on sait.

Depuis le début de l'année, la presse lo-cale a inauguré une rubrique cinégraphique où elle passe en revue les films de la se-

où elle passe en revue les films de la se-maine.

A plus d'une reprise, les titulaires de ces rubriques ont émis des critiques justifiées contre le « dubbing ». Comme cette question a déjà fait couler passablement d'encre nous n'allongeons pas.

Mais on nous permettra cependant une pe-tite question. Pourquoi projette-t-on à Paris des versions originales avec sous-titres, alors qu'en Province et en Suisse romande, on nous « colle » des films doublés, le plus souvent défectueux ?

Les principales communes du canton de Neuchâtel viennent de prendre une sage mesure. Jusqu'ici, les directeurs de salles devaient présenter leurs films à des commissions locales de censure, le Conseil d'Estates e réservant d'interdire par arrêté les bandes qui lui semblaient susceptibles de porter atteinte à la morale et aux bonnes mœurs. Dorénavant — eu égard aux décisions des commissions cantonales de Vaud et Genève — les productions qui auront été projetées dans un de ces deux cantons pourront être « programmées » sans autre par nos directeurs. Seuls seraient « visionnés ses films qui, pour la première fois en Suisse romande, sont mis à l'affiche de nos cinémas. Grâce à cette excellente mesure, on réalisera une petite économie dans les frais d'exploitation et on ne verra plus cette anomalie : une production autorisée dans une ville et interdite à la ville voisine, dans le même canton.

Eug. VERDON.

La première de "On a volé un homme"

Vendredi soir 9 courant a eu lieu au cinéma Métropole, à Lausanne, devant un fort nombreux public, la première européenne du film On a volé un homme, avec Henry Garat et Lily Damita, production Erich Pommer de la Fox-Europa. La critique est élogieuse et les spectateurs se montrent enchantés. Voilà un film qui semble s'assurer une belle carrière dans notre pays.

Anastasie se fâche...

Il s'agit des commissions de censure qui daignent, depuis quelques années et surtout maintenant, s'occuper des productions ciné-matographiques. La sévérité s'est fortement accrue ces derniers temps et le nombre des films censurés et interdits définitivement est accrue ces derniers temps et le nombre des films censurés et interdits définitivement est sans cesse en augmentation. Inutile de se plaindre, car, comme nous l'ont fait remarquer quelques membres de diverses de ces commissions, non seulement les Autorités sont décides à sévir beaucoup plus rigoureusement, mais encore le public lui-même trouve que certains producteurs se fichent magnifiquement de lui, en lui offrant des spectacles d'une rare idiotie. De plus, la majorité de la presse quotidienne appuie la censure dans son œuvre dite de salubrité publique. Il importe donc pour les directeurs de cinémas, et surtout pour les loueurs de films, de faire toutes réserves auprès des producteurs. Quant à nous, ayons confiance, malgré tout, dans le bon sens de nos censeurs. Et pourtant, pourquoi tant s'acharner contre le cinéma, alors qu'une littérature dix fois plus légère que le plus léger de nos films est à la disposition de tous les écoliers, et, qu'en cartes postales, si ce n'est en publications richement illustrées, des femmes étalent librement aux passants, dans de nombreuses devantures, des nudités que seul l'éditeur feint de trouver chastes. Pourquoi donc ces différences de traitement?

Un "canard"!

Des gens généralement bien informés affirmaient tout récemment à Genève qu'un changement était intervenu dans la direction des cinémas Rialto et Molard... Voici ce que nous répond à ce sujet M. le Dr Brum, le principal intéressé:

En réponse à votre lettre du 27 courant, nous vous informons, au nom du Conseil d'administration de Capitole S. A., que le soussigné a la direction générale des établissements suivants : Capitole et Lumen à Lausanne, Rialto et Molard à Genève et les cinémas de La Chaux-de-Fonds. Veuillez agréer, Monsieur le directeur, nos salutations très distinguées.

Capitole S. A.

Capitole S. A.
Le directeur: R. BRUM

Nouvelle taxe sur les spectacles dans le canton de Vaud

Il se précise que les représentants de tous les milieux intéressés, et non seulement les cinémas, auront incessamment une réunion à Lausanne, pour examiner le projet de loi sur l'assistance, loi qui, si elle était acceptée, occasionnerait une nouvelle augmentation de 5 % des charges déjà plus que suffisantes que les spectacles en général, et les cinémas en particulier, ont à supporter. Nous ne manquerons par de tenir nos lecteurs au courant des renseignements que nous obtiendrons au sujet de cette importante question.

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de Justice et Police du Canton du Valais nous communique :

Valais nous communique:

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la Commission de censure a refusé le film «JOCELYN».

Le thème appelle les plus graves réserves du point de vue religieux; il implique de fausses notions sur la vocation, sur l'ordination sacerdotale; il attaque, au moins indirectement, le célibat ecclésiastique. Cette affabulation romanesque risque bien de fausser les esprits.

Pour autant que nous avons pu le constater,

Pour autant que nous avons pu le constater, les décisions de la Commission de censure du canton du Valais sont basées sur les considéra-tions suivantes :

tions suivantes:

1. En aucun cas, elle n'autorise un film où le st porté atteinte à la religion, quel qu'en soit le culte, et qui peut donner du ridicule à ses institutions.

2. Elle veille à ce que la morale soit respectée et ne peut admettre ces films où l'adultère, au lieu d'être réprouvé, est mis au premier plan et à l'honneur et où la faute trouve la sympathie du public.

à l'honneur et où la faute trouve la sympathie du public.

3. Elle supprime toutes scènes et tableaux obs-cènes et nudités indécentes et choquantes d'où est banni eet esprit artistique et esthétique qui préside par exemple à la mise en scène de cer-tains ballets, danses, etc.

Encore une maison de location

A Genève vient de s'ouvrir l'agence pour la Suisse des Columbia Pictures de New-York. MM. Proh et Cuccini en seront directeurs. Les exploitants trouveront à leur disposition une ravissante salle de projection, où ils pourront visionner un grand choix de films de genne très divers: Lady for a day, La grande muraille, Au-dessus des nuages, des productions avec Jack Holt, Buck Jones, Jim Mc Coy, Adolphe Menjou, Bébé Daniels, Réginald Denny, Jan Kiepura, vingt-six numéros de music-hall, des Mickey-Mouse, des Silly Symphonies et des Krazy Kat, etc., etc.

La politique au cinéma

La politique au cinéma

De plus en plus souvent, des directeurs de cinémas louent à des tiers leur salle pour le passage de films essentiellement politiques. Nous pensons qu'il serait prudent pour eux d'éviter ces locations, qui peuvent devenir dangereuses pour le matériel. En effet, les esprits s'échauffent. A Lausanne, lorsque les facistes italiens présentèrent une œuvre de propagande, magnifique au point de vue réalisation, la presse socialiste fit une belle musique et cria presque au scandale. Par contre, à Bâle, comme nous l'apprend d'autre part notre correspondant, ce sont des étudiants socialistes qui projettent, sous la dénomination d'œuvres d'avant-garde, des films soviétiques, fort beaux eux aussi au point de vue technique, tels que le Croiseur Potemkine ou Goldene Berge. Lorsque l'on est directeur de cinéma, il est toujours prudent d'éviter d'être politicien. Laissons donc les enthousiastes, d'un côté ou de l'autre, passer leurs films dans des salles nouvelles même non conformes. La recette en souffrira peut-être, mais au moins nos salles ne seront pas le théâtre de bagarres qui s'avèrent toujours plus probables.



Avec les grands films français :

Cette Nuit-là **Fanatisme** Pour être aimé

DISTRIBUTION : René Steffen ALBA FILMS Corcelles Téléph. 72.92

Le Train de 8 h.

AGENCE EXCLUSIVE POUR LA SUISSE DE



5, PLACE DE LA FUSTERIE, 5

Télégrammes: Cinfilms-Genève - Tél. 54.933

Unerschrockene)

BUSTER CRABBE (Champion Olympique 1932) a battu tous les records de recettes au "Roxy" de New-York. (6000 pl.)

S. A. IDEAL FILM A. G. L. BURSTEIN - GENÈVE